

Financement de l'économie

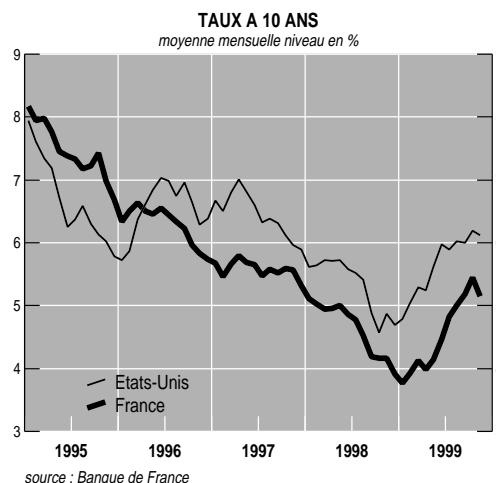
Les conditions de financement sont en voie de resserrement dans la zone euro, dans un contexte caractérisé par une sensible remontée des taux obligataires, à l'œuvre depuis le début de l'année, et un accroissement des taux courts intervenu plus récemment. Ce mouvement d'augmentation des taux a notamment été alimenté par des anticipations de durcissement de la politique monétaire dans la zone euro qui ont été validées, le 4 novembre, par le relèvement de 0,5 point des taux directeurs de la BCE. Compte tenu de la remontée des taux de marché, les conditions de crédit ont cessé de se détendre depuis l'été dernier mais demeurent à des niveaux très favorables en terme nominal. Dans ce contexte, les agents privés ont continué de faire preuve d'un comportement d'endettement dynamique. Enfin, les agrégats monétaires ont progressé vigoureusement dans la zone, M3 évoluant à un rythme de l'ordre de 6% en octobre, soit sensiblement au-delà de sa norme de progression de référence, de 4,5%.

Récente remontée des rendements courts en raison d'anticipations de resserrement monétaire et du passage à l'an 2000

Au cours des premiers mois de l'année, les taux de court terme avaient continué de se détendre dans un contexte marqué par des anticipations d'un assouplissement monétaire. Celui-ci est intervenu le 8 avril, avec une baisse de 0,5 point des taux directeurs de la BCE. Au total, l'euribor trois mois est passé de 3,32% en décembre 1998 à 2,58% en mai 1999.

Les taux de court terme se sont quelque peu redressés durant l'été. Ce mouvement, d'ampleur très limitée il est vrai, s'est opéré dans un contexte d'amélioration des perspectives conjoncturelles dans la zone euro et de remontée de l'inflation qui a conduit les opérateurs à réviser substantiellement leurs anticipations en matière d'orientation de la politique monétaire.

Cette tendance haussière s'est très sensiblement amplifiée au mois d'octobre, les investisseurs considérant comme imminent un resserrement monétaire dans la zone euro. La BCE a annoncé, le 4 novembre, une remontée de ses taux directeurs de 0,5 point. Cette décision, déjà intégrée dans les prix de marché par le jeu des anticipations, n'a pas entraîné de hausse supplémentaire des taux à court terme. Il est à noter qu'une part de la tension des rendements à court terme, observée récemment, est attribuable



au passage à l'an 2000, les prêteurs exigeant une prime de risque pour les opérations chevauchant cette période.

Au total, le taux euribor à trois mois s'est établi à environ 3,47% en novembre contre 3,32% en décembre 1998. En terme nominal, il est revenu sur ses niveaux d'il y a un an.

Tension des taux obligataires dans la zone euro

Les taux obligataires se sont continûment redressés depuis la fin de 1998. En début d'année, cette évolution a tenu à l'arrêt de la dynamique de "préférence pour la qualité". Ce processus de réallocation des portefeuilles des grands investisseurs internationaux vers les marchés et les produits réputés les moins risqués avait été initié par la crise financière en Asie du Sud-Est et son extension durant l'été 98 à la Russie et à l'Amérique Latine. La remontée des rendements obligataires dans la zone euro a également résulté de la forte tension de leurs équivalents américains liée à la réapparition d'anticipations de resserrement monétaire outre-Atlantique. La hausse vigoureuse des prix du pétrole, à compter du mois de mars, a également contribué à ce mouvement en réactivant des anticipations d'inflation.

A partir de l'été dernier, les taux obligataires de la zone euro ont poursuivi leur tendance haussière, en raison du renforcement des anticipations de resserrement monétaire. Dans le même temps, les

rendements longs se stabilisaient aux Etats-Unis. Le taux à 10 ans français, qui s'établissait à 3,91% en décembre 1998, a atteint 5,43% en octobre 1999.

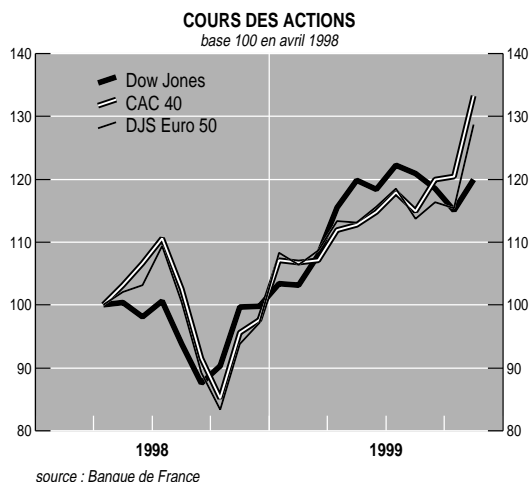
Cependant, les rendements longs se sont détendus dans la zone euro au début du mois de novembre, à la suite d'une part d'un repli de leurs équivalents américains et d'autre part de l'atténuation des anticipations de tensions inflationnistes liée au relèvement des taux directeurs de la BCE. Le taux à 10 ans français est ainsi revenu autour de 5,15% en novembre.

Au total, les taux longs se sont tendus de l'ordre de 1,2 point par rapport à la fin de l'année dernière. Ce mouvement de remontée, loin d'être négligeable, n'en reste pas moins nettement plus faible que la forte hausse des rendements longs, de l'ordre de 2,5 points, intervenue en 1994, année de forte détérioration du marché obligataire.

Forte progression des marchés d'actions dans la zone euro

Dans la zone euro, les marchés d'actions ont été orientés à la hausse tout au long de l'année. L'indice Eurostoxx 50 a ainsi progressé de 32,5% entre décembre 1998 et novembre 1999 contre 20,2% pour le Dow Jones. Dans le même temps, la bourse de Paris a suivi une tendance plus dynamique encore, l'indice CAC 40 augmentant de plus de 36%. Il a ainsi franchi la barre psychologique des 5 000 points au début du mois de novembre après avoir dépassé le seuil des 4 000 points en janvier dernier.

Au cours des premiers mois de l'année, ce mouvement haussier s'est opéré dans le sillage de la bourse américaine. Celle-ci est néanmoins restée globalement éplate à partir du mois d'avril alors que les cours des actions européennes continuaient d'augmenter vivement. La sensible appréciation du dollar contre euro, observée durant cette période, a contribué à soutenir les valeurs des entreprises orientées vers



l'exportation et la vive remontée du prix du pétrole, à partir du mois de mars, a favorisé la progression du prix des actions des entreprises du secteur. Par ailleurs, l'annonce ou la réalisation d'opérations de fusions-acquisitions ont également renforcé cette tendance haussière. Surtout, depuis le printemps dernier, la progression des marchés d'actions européens a reposé sur des perspectives conjoncturelles en constante amélioration dans la zone, particulièrement en France.

Des conditions de crédit favorables

Les conditions de crédit se sont assouplies jusqu'au mois de juillet. Elles sont, depuis, stables et demeurent favorables. S'agissant des ménages, le taux moyen des crédits à la consommation est ainsi passé de 9,2% environ, en fin d'année dernière, à 8,9% au début de l'été. Sur la même période, le taux des crédits à l'habitat a reculé de l'ordre de 0,75 point (de 6,45% à 5,71% pour les crédits à taux fixe).

En ce qui concerne les entreprises, la décline du coût moyen du crédit depuis décembre dernier peut être estimée à 0,7 point. Les taux moyens des crédits, toutes échéances confondues, sont passés de plus de 4,5% en fin d'année dernière à environ 3,8% au début de l'été.

L'endettement intérieur des agents privés (ménages et sociétés) a continué d'évoluer de manière très dynamique

Dans ce contexte de poursuite de l'assouplissement des conditions de crédit, l'endettement des entreprises et des ménages a accéléré vivement au cours de l'année, poursuivant un processus enclenché depuis le début de 1997. Son glissement annuel est ainsi passé de 4,8% en décembre 1998 à 8,4% en septembre dernier.

L'endettement des sociétés a progressé avec vigueur, son glissement annuel est passé de 6,3% en décembre 1998 à 9,9% en septembre dernier. Il en est allé de même pour les ménages avec un accroissement de l'endettement de plus de 6% en septembre 1999 contre moins de 3% en fin d'année dernière.

En ce qui concerne les entreprises, leur recours aux financements obligataires a accéléré : le glissement annuel est passé de l'ordre de 5,5% en décembre dernier à 21% en septembre. Par ailleurs, les crédits bancaires aux sociétés ont également continué de poursuivre une tendance dynamique : leur rythme de progression est passé de 2% en décembre 1998 à 3,5% en septembre 1999.

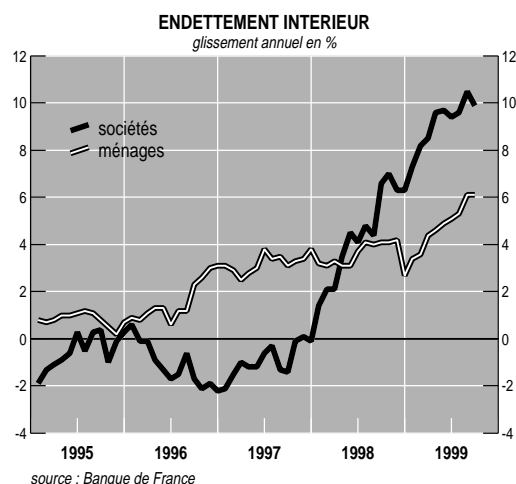
S'agissant des ménages, le dynamisme du crédit a concerné tant les crédits à l'habitat que ceux de trésorerie.

Dans la zone euro, une évolution de M3 au dessus de sa valeur-cible

Dans la zone euro, l'agrégat M3 a continué de progresser à un rythme supérieur à sa valeur de référence de 4,5% : son glissement annuel s'est en effet établi à 6,0% en octobre contre 4,3% en décembre dernier.

Ce dynamisme a notamment tenu à l'accélération des encaisses de transactions (M1) et des instruments monétaires négociables (M3-M2). En octobre, les dépôts à vue ont ainsi progressé, en glissement annuel, de l'ordre de 14,8% contre moins de 12% en fin d'année dernière. Le dynamisme très important des dépôts à vue est notamment à relier au bas niveau des taux d'intérêt. Dans le même temps, les titres d'OPCVM et les instruments du marché monétaire augmentaient de près de 13,7% contre une progression annuelle de 3,2% en fin d'année dernière.

Ce rythme d'accroissement est très nettement supérieur à ce qui a prévalu en France où les actifs monétaires ont fait montre, de manière générale, d'une plus grande modération que dans la zone euro prise dans son ensemble. Il en va ainsi des dépôts à



vue qui se sont accrus de 6,8% au mois de septembre ou plus encore des comptes sur livret qui ont continué de ralentir, leur glissement annuel s'établissant à 2,5% en septembre contre 6,2% pour des produits comparables à l'échelle de la zone euro. ■

Éléments du compte des administrations publiques

Les recettes fiscales resteraient dynamiques en 1999, grâce à la vigueur des revenus en 1998 et à la reprise de l'activité en 1999.

Les recettes fiscales des administrations publiques progresseraient de 5,7% en 1999

Les recettes des impôts courants sur le revenu et le patrimoine des entreprises et des ménages augmenteraient de 7,7% en 1999. Ces impôts contribueraient pour 3,1 points à la croissance des recettes fiscales des administrations publiques en 1999.

Le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les ménages progresserait de 6,3% après +39,4% en 1998. Cette hausse avait été accompagnée d'une forte baisse des cotisations maladie⁽¹⁾. Le produit de la CSG croîtrait de 6,0% cette année. Ce rythme, plus soutenu que celui des revenus, pourrait s'expliquer par les effets différés de la hausse du taux de 1998 sur certaines catégories de revenus. Le produit de l'impôt sur le revenu des ménages devrait progresser de 5,3% en 1999 après une croissance de

3,6% en 1998. Cette progression s'explique d'abord par le dynamisme des revenus en 1998, et particulièrement des salaires et des pensions. L'abaissement à 11.000 francs du seuil de plafonnement du quotient familial, mesure associée à l'abandon de la mise sous conditions de ressources dans l'attribution des allocations familiales, contribue aussi à la hausse de l'impôt sur le revenu.

La forte progression des bénéfices imposables réalisés en 1998 a conduit au versement de soldes de liquidation importants en 1999 et à une revalorisation des acomptes versés en cours d'année 1999. Elle explique l'augmentation de 13,5% de l'impôt sur le bénéfice des sociétés net des remboursements et de l'avoir fiscal distribué (après une progression de 9,0% en 1998).

(1) Le taux de la CSG a été porté, au 1er janvier 1998, de 3,4% à 7,5% sur les revenus de l'activité et de l'épargne et de 3,4% à 6,2% sur les revenus de remplacement. Parallèlement, la cotisation d'assurance maladie a été abaissée de 4,75 points pour les revenus d'activité et de 2,8 points pour les revenus de placement.

IMPÔTS PERÇUS PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ⁽¹⁾

	(évolution en %)						
	Moyennes annuelles			Niveaux en millions de francs			Moyenne semestrielle
	1997	1998	1999	1997	1998	1999	1 ^{er} s 2000
Impôts sur la production et les importations	3,6	3,7	3,9	1 322 512	1 371 899	1 425 015	1,5
TVA totale grévant les produits (2)	3,5	2,6	3,7	645 583	662 290	686 820	0,9
Impôts spécifiques sur les produits	4,0	4,3	5,2	372 864	388 745	409 058	2,1
Impôts sur les salaires et main d'oeuvre	-0,3	3,0	3,6	88 029	90 633	93 916	1,7
Autres impôts liés à la production	5,3	3,7	1,4	261 022	270 741	274 417	2,0
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	9,7	26,7	7,7	779 766	988 287	1 064 627	2,9
Impôts sur le revenu versés par les sociétés	17,0	9,0	13,5	181 918	198 319	225 119	12,5
Impôts sur le revenu versés par les ménages (3)	9,9	39,4	6,3	490 688	684 084	727 475	0,7
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	-0,9	-0,6	5,3	103 728	103 106	108 523	1,4
Impôts en capital	19,0	-4,4	7,6	45 897	43 857	47 188	1,1
Total des impôts perçus par les APU	6,1	11,9	5,5	2 148 175	2 404 043	2 536 829	2,1

■ Prévision

Les impôts sont ici classés et évalués selon les conventions de la Comptabilité Nationale.

(1) Centrales, locales et de sécurité sociale.

(2) y compris TVA communautaire.

(3) Au sens de la Comptabilité nationale (y compris CSG et RDS).

Principales dispositions fiscales du Projet de loi de finances pour 2000

Mesures concernant les ménages

- Baisse de la TVA sur les travaux dans le logement. Le taux de la TVA sur les travaux d'entretien et d'amélioration des logements achevés depuis plus de deux ans est passé, le 15 septembre 1999, de 20,6% à 5,5%. A cette mesure est associée la suppression de la réduction d'impôts sur le revenu pour les dépenses d'entretien. Le coût net de ces mesures est estimé à 19,7 milliards de francs pour l'Etat en 2000.
- Poursuite de la réforme des droits de mutation à titre onéreux. Le 15 septembre 1999, les droits de mutation portant sur les acquisitions de logements sont passés de 6% à 4,8% pour être unifiés avec ceux portant sur les acquisitions d'immeubles professionnels. Le coût de la mesure est estimé à 4,6 milliards de francs en 2000.
- Afin d'alléger les charges des locataires, il a été décidé de supprimer le droit de bail dès le 1er janvier 2000 pour les locataires payant moins de 3 000 francs de loyer mensuel, et à partir du 1er janvier 2001 pour les autres. Le coût de la mesure est estimé à 3,2 milliards de francs en 2000 (estimation présentée dans le projet de loi de finances initial, basée sur l'hypothèse d'une suppression du droit de bail, relatif aux loyers inférieurs à 2 500 francs. Le Parlement a souhaité porter la limite d'application de la mesure de 2 500 à 3 000 francs pour un coût supplémentaire de 300 MF en 2000).

Mesures concernant les entreprises

- L'exonération des dividendes versés à une société mère est limitée : le montant de la quote-part de frais et charges passe de 2,5% à 5% du produit total des participations, crédits d'impôt compris. Le gain de la mesure pour l'État serait de 4,2 milliards de francs en 2000.

Mesures concernant les ménages et les entreprises

- Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). Le plan de rattrapage de l'écart moyen communautaire de taxe entre le gazole et l'essence sans plomb se poursuit. Par ailleurs, la TIPP sur l'essence sans plomb est gelée. Le gain de ces mesures pour l'Etat est estimé à 2,7 milliards de francs en 2000 y compris TVA, dont 1,7 milliard de francs à la charge des entreprises et 1,0 milliard de francs à la charge des ménages.
- La politique de simplification de la législation et d'allègement des formalités administratives est poursuivie : 49 nouvelles suppressions d'impôts sont prévues pour l'an 2000. Leur coût est estimé, pour l'État, à 1,2 milliard de francs (dont 700 millions en faveur des entreprises et 500 millions en faveur des ménages).

Principales dispositions du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2000

Adopté en Conseil des ministres le 6 octobre 1999, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2000 table sur un excédent des comptes du régime général de 2 milliards de francs.

Voici les principales mesures retenues :

- Institution d'un "fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale" qui financera la prise en charge des dispositifs d'allègement de charges sociales en faveur des bas salaires existants et le coût du nouveau dispositif lié à la réduction du temps de travail. Ce fonds sera doté d'une fraction du produit du droit de consommation sur les tabacs (39,5 milliards de francs), de la contribution sociale sur les bénéficiaires des sociétés ayant réalisé un chiffre d'affaires d'au moins 50 millions de francs (4,3 milliards de francs), de la taxe générale sur les activités polluantes (3,2 milliards de francs), d'une part des droits

sur les alcools (5,6 milliards de francs) affectés jusqu'à présent au FSV, d'une contribution de l'Etat de 4,3 milliards de francs et de la contribution de 10% pour "heures supplémentaires" instituée par le projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail (7 milliards de francs).

- Revalorisation de 0,5% au 1er janvier 2000 de la base mensuelle de calcul des allocations familiales.
- Revalorisation de 0,5% au 1er janvier 2000 des pensions de vieillesse.
- Report de l'âge limite pour l'ouverture du complément familial et des aides au logement à 21 ans.
- Prolongation pour une année du dispositif limitant les possibilités de cumul d'un emploi et d'une retraite.
- Délégation à la Caisse Nationale d'Assurance-Maladie (CNAM) d'enveloppes de dépenses des professionnels libéraux.

Le produit net de la TVA⁽²⁾ progresserait de 3,7% en 1999, après prise en compte de l'anticipation au 15 septembre de la baisse du taux applicable à certains travaux. L'augmentation était de 2,6% en 1998. Cette hausse s'explique par la vigueur des emplois taxables (consommation des ménages, FBCF des ménages, ...) dans le compte pour 1999, associé à cette note de conjoncture.

Les recettes de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) devraient augmenter de 3,1% (après une hausse de 4,4% en 1998), à mode de comptabilisation inchangé. Cette hausse repose sur une hypothèse de progression de la consommation globale des produits pétroliers de 2,6%. Le tarif a été gelé sur le super carburant sans plomb, indexé sur l'inflation pour le super plombé et augmenté de 7 centimes par litre pour le gazole, dont la consommation demeure très dynamique.

La réduction du déficit des administrations publiques se poursuit en 2000

Le projet de loi de finances pour 2000 est établi sur la base d'une croissance du PIB en volume de 2,8% après 2,3% en 1999. Il prévoit de ramener le déficit des administrations publiques de 2,2% en 1999 à 1,8% en 2000. En raison des baisses d'impôt, les recettes nettes totales du budget général de l'État devraient croître de 0,5% en 2000 après une croissance de 2,2% en 1999.

Les recettes de l'impôt sur le revenu devraient augmenter de 4,1% en 2000. Cette progression s'expliquerait principalement par le dynamisme des revenus imposables en 1999.

Le produit de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, net des restitutions, ralentirait avec une croissance de 4,3%. Ce ralentissement serait dû notamment à la suppression, à compter de 2000, de la contribution exceptionnelle adoptée dans le cadre de la loi portant "mesures urgentes à caractère fiscal et financier" du 10 novembre 1997. A législation constante, l'impôt net sur les sociétés progresserait de près de 7,7% en 2000.

Compte tenu de la baisse du taux de TVA appliquée aux travaux d'entretien et d'amélioration du logement, les recettes de TVA nette des remboursements ne devraient progresser que de 1,9% en 2000.

Les recouvrements de TIPP devraient progresser de 3,2% en 2000. Cette évolution repose sur une hypothèse de progression de la consommation globale des produits pétroliers de +2,3%, et prend en compte la poursuite du rattrapage tarifaire entre le gazole et le super ainsi qu'un gel de la TIPP sur le super sans plomb. ■

(2) TVA totale, y compris la partie de cet impôt destinée au BAPSA (budget annexe des prestations sociales agricoles) qui n'apparaît pas dans les chiffres budgétaires.

Prix à la consommation

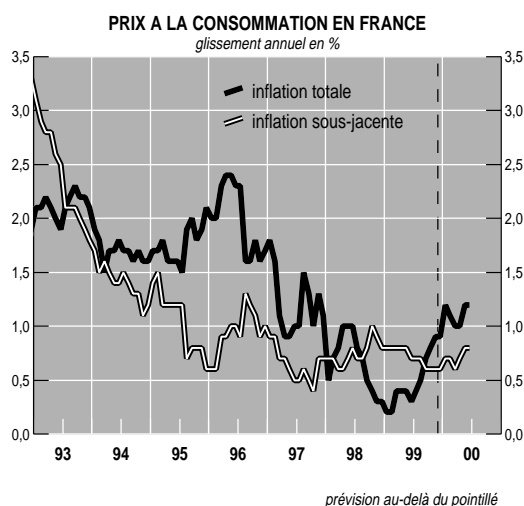
Dans un contexte de nette remontée des cours du pétrole, le glissement annuel des prix à la consommation s'est redressé à +0,9% en novembre 1999 après +0,3% en juin et +0,2% en début d'année. En fin d'année, la hausse de l'inflation importée devrait continuer de tirer le glissement annuel qui s'établirait à +1,0%. L'inflation sous-jacente⁽¹⁾, stable au premier semestre autour de +0,8% en glissement annuel, a légèrement diminué à partir de l'été en dépit du renchérissement des coûts liés à la hausse des cours du brent. Elle devrait se stabiliser à +0,6% en fin d'année.

L'inflation devrait rester modérée en France à l'horizon de juin 2000. Elle progresserait légèrement, pour s'établir à +1,2% en juin 2000. Sous l'hypothèse d'une stabilisation du cours des produits pétroliers, le glissement annuel des prix de l'énergie devrait en effet continuer d'augmenter au cours de l'hiver pour être maximal en février-mars 2000. Par ailleurs, l'inflation sous-jacente devrait très progressivement augmenter, pour atteindre +0,8% en juin 2000. La modération des évolutions salariales, ainsi que la poursuite des baisses du prix dans certains secteurs où la concurrence est intense, devraient en effet tempérer la remontée de l'inflation durant la vigoureuse phase d'expansion.

La modération des prix est commune à la plupart des pays de la zone euro, où l'inflation d'ensemble, qui évolue parallèlement à celle de la France, s'établit à +1,4% au mois d'octobre. Elle est cependant supérieure à 2% en Espagne, au Danemark et en Irlande. La France, pour sa part, demeure l'un des pays ayant le plus faible taux d'inflation, depuis le début de 1998.

Remontée de l'inflation liée au pétrole

Après s'être maintenu à un niveau inférieur à +0,4% au premier semestre, le glissement annuel de l'ensemble des prix à la consommation s'est légèrement redressé ; il pourrait atteindre +1,0% en fin d'année. Cette évolution est le résultat de la conjugaison de divers facteurs : l'impact haussier du très fort renchérissement du prix du pétrole - le brent a doublé entre mai et octobre 1999 - et de la dépréciation de l'euro l'a emporté sur l'effet modérateur des fortes baisses des prix alimentaires. L'inflation sous-jacente, qui n'intègre pas ces produits à prix volatils, est restée voisine de +0,7%.



Note de lecture :

A partir de janvier 1999, les chiffres de l'inflation sont calculés en base 1998.

Les chiffres de l'inflation sous-jacente ont été recalculés depuis janvier 1990 à l'occasion du changement de base.

Les facteurs conjoncturels ayant concouru à la modération des prix à la consommation en début d'année 1999 se sont graduellement estompés : les prix de vente industriels cessent de reculer, les perspectives personnelles de prix des industriels sont orientées à la hausse depuis le printemps dernier et les prix des matières premières importées ont enregistré une nette remontée. Pour autant, les tensions inflationnistes restent contenues. Le prix du pétrole devrait en effet se stabiliser à un niveau proche de son cours moyen de novembre (24,6\$ le baril pour le brent). Par ailleurs, les effets de diffusion induits par le renchérissement de l'énergie devraient être modérés dans la mesure où le processus de production est relativement moins consommateur d'énergie que par le passé. Les tensions sur les capacités de production restent encore circonscrites à quelques secteurs spécifiques tels que l'automobile et la construction. Dans l'ensemble de l'industrie, les taux d'utilisation des capacités de production (TUC) ont significativement progressé au cours des derniers trimestres, mais restent à des niveaux largement en deçà des maxima

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales et des variations saisonnières.

historiques de 1989-1990. Surtout, la modération salariale semble acquise. Enfin, l'intensification de la concurrence, notamment dans le secteur des transports et communications, devrait continuer de limiter la progression des prix dans le secteur des services. Dans ces conditions, l'évolution des prix à la consommation devrait se stabiliser à +1,2% au premier semestre 2000 après +1,0% en décembre 1999. L'inflation sous-jacente, quant à elle, s'accroîtrait très légèrement à +0,8% en juin 2000 sous l'effet du redressement des prix industriels.

Rebond des prix alimentaires après une forte baisse en 99

Les conditions climatiques particulièrement favorables à la production agricole au premier semestre ont été à l'origine des fortes baisses des prix des produits alimentaires qui se sont accentuées au cours de l'été 1999. Le glissement annuel des prix des produits frais a très nettement diminué, passant de +6,6% à la fin du premier trimestre à -5,9% à la fin du troisième trimestre sous l'effet d'un excès d'offre mais aussi des pressions exercées par la distribution. Le glissement annuel des prix des produits alimentaires devrait se redresser pour atteindre +0,8% à la fin de l'année 1999 et +1,1% en juin 2000, sous les hypothèses d'un retour des cours des produits frais à leur niveau tendanciel et de la fin de la baisse des prix des matières premières alimentaires enregistrée au premier semestre de 1999. Le glissement annuel du regroupement "café, thé, cacao" par exemple, devrait

s'établir à -1,3% en juin 2000 après -3,6% en novembre 1999. Dans le secteur des industries agro-alimentaires, le développement des produits de marque de distributeur a globalement renforcé l'action modératrice sur les prix, en particulier sur les produits surgelés et en conserve. En revanche, les prix des boissons alcoolisées ont été stimulés par les perspectives des festivités de fin d'année. Ainsi, le glissement annuel du prix du regroupement "champagne, mousseux et cidre" s'établit à +5,7% en novembre.

Les prix du tabac progressent davantage en 1999 qu'en 1998. Le glissement annuel du prix du tabac devrait rester à +4,5% jusqu'à la fin de l'année, en l'absence de nouvelles hausses tarifaires, après +3,1% en 1998.

Forte hausse des prix des produits énergétiques

Entre mai et novembre 99, les cours pétroliers ont fortement augmenté (le Brent est passé de 11\$ à 24,6\$ de baril). La reconduction à la fin septembre des accords de limitation de la production mondiale de pétrole, l'amélioration de la demande liée à la reprise de l'activité en Asie, tout comme la hausse saisonnière durant l'hiver, ont accentué cette remontée des cours. Les prix à l'importation du pétrole brut se sont en conséquence orientés à la hausse, d'autant plus que l'euro s'est déprécié vis à vis du dollar. Les prix des carburants et du fioul domestique ont suivi cette

LES PRIX A LA CONSOMMATION (1)

(évolution en %)

Groupes de produits (et pondérations 1999)	Glissements annuels en fin de semestre						Moyennes annuelles		
	déc. 1997	juin 1998	déc. 1998	juin 1999	déc. 1999	juin 2000	1997	1998	1999
Alimentation (18,1%)	2,5	2,7	0,5	0,1	0,8	1,1	1,8	1,6	0,6
Tabac (2,0%)	4,9	3,1	3,1	4,5	4,5	5,0	8,0	3,1	4,5
Produits manufacturés (30,7%)	0,1	0,2	0,0	-0,4	-0,3	0,0	-0,1	0,1	-0,4
Énergie (7,3%)	-0,3	-2,4	-5,2	-1,1	7,9	8,4	2,2	-3,0	0,3
<i>dont produits pétroliers (4,2%)</i>	0,2	-3,2	-7,1	2,0	17,4	14,2	4,1	-4,1	4,4
Services (41,4%) (2)	-	-	-	1,1	0,8	0,8	-	-	1,0
<i>dont loyers-eau (7,9%)</i>	1,9	2,4	2,2	1,9	1,5	1,7	1,7	2,2	1,8
<i>dont services de santé (5,1%)</i>	0,5	1,0	0,4	0,2	0,8	0,7	0,6	0,6	0,6
<i>dont services publics, puis transports-communications(3) (4,2%)</i>	-0,2	-0,8	0,8	0,4	0,5	0,4	0,6	-0,2	0,5
<i>dont services du secteur privé, puis autres services(3) (24,7%)</i>	1,8	2,0	2,0	1,0	0,7	0,7	1,8	1,9	1,0
Ensemble (100%)	1,1	1,0	0,3	0,3	1,0	1,2	1,2	0,7	0,5
Ensemble hors énergie (92,7%)	1,3	1,4	0,9	0,4	0,6	0,8	1,1	1,0	0,5
Ensemble hors tabac (98,0%)	1,1	1,0	0,3	0,3	1,0	1,1	1,1	0,6	0,4
Inflation sous-jacente (61,7%) (2) (1)	0,7	0,8	0,8	0,7	0,6	0,8	0,7	0,8	0,7

■ Prévision

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales et des variations saisonnières. Ces données ont été rétopolées à la suite du changement de base.

(2) Nouveau secteur de la base 1998.

(3) Dans la nouvelle base, à partir de janvier 1999 (cf. BMS n° 2 - février 1999, pages 173 et suivantes).

évolution de façon moins marquée, compte tenu de la fiscalité qui a joué un rôle d'amortisseur. Au total, le glissement annuel des prix des produits pétroliers s'établirait à +17,4% en décembre 1999 après -7,1% en décembre 1998. En 2000, les cours se stabiliseraient, et la hausse de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) serait limitée aux carburants les plus polluants (+7 centimes/litre sur le gazole) comme en 1999. Au total, l'évolution des prix des produits pétroliers devrait se modérer : le glissement du prix des produits pétroliers s'établirait à +14,2% en juin 2000.

Pour l'ensemble des prix de l'énergie, le glissement annuel passerait de +7,9% en décembre à +8,4% en juin 2000. Cette augmentation du glissement annuel résulte pour l'essentiel de l'évolution des prix de l'électricité et du gaz. La diminution de tarif de l'électricité dans le cadre du contrat de plan de l'entreprise avec l'Etat serait en effet moins prononcée que l'année dernière et le tarif du gaz de ville serait en hausse sous l'effet notamment des répercussions retardées du renchérissement du pétrole.

En 2000, arrêt de la baisse des prix des produits manufacturés

En amont de la chaîne de production, les cours des matières premières industrielles (hors pétrole), après leur chute de 1997 et 1998 liée à la détérioration de l'environnement international ont recommencé à augmenter à partir du second trimestre en raison du raffermissement de la demande mondiale. Pourtant les prix des produits manufacturés sont restés orientés à la baisse depuis le début de l'année (environ -0,4%). Malgré une demande soutenue des ménages, les mouvements des prix de l'automobile sont heurtés. Ils reflètent les nombreuses campagnes de promotions organisées dans ce secteur très concurrentiel. Par ailleurs, le prix des micro-ordinateurs poursuit sa baisse tendancielle sous l'effet notamment d'une politique offensive de la grande distribution. Le glissement annuel des prix des "matériels de traitement de l'information y compris micro-ordinateurs" s'établit en effet à -23,7% en novembre 1999. Pour les mois qui viennent, le redressement des coûts de production ainsi que le rebond de l'activité devraient s'accompagner de

IMPACT DE LA BAISSÉ DE LA TVA

La réduction du taux de TVA de 20,6% à 5,5% relative aux services d'entretien et réparation dans le logement est entrée officiellement en application le 15 septembre 1999. L'estimation sur le total concerné au mois de novembre porterait l'impact à -0,11 point sur le glissement annuel d'ensemble.

La baisse théorique de prix directement affectés par la diminution du taux de TVA est de -12,5% = $(105,5 - 120,6) / 120,6$. Si l'on fait l'hypothèse (conventionnelle) que cette baisse n'est répercutée qu'au trois-quarts environ, l'impact théorique est de l'ordre de -9,4%.

Le poids des postes concernés par la mesure est d'environ 1,5% de l'indice d'ensemble. Plus précisément, il s'agit de trois groupes du regroupement "services" :

- "Pose de revêtement de sols et murs" (l'ensemble de ce groupe est concerné),
- "Autres services d'entretien du logement" (l'ensemble de ce groupe est concerné),
- "Autres services liés au logement" (35% de ce groupe est concerné).

L'effet total théorique sur le glissement annuel de l'indice d'ensemble pourrait donc se traduire à terme par une diminution d'environ -0,14 point. L'acquis observé au mois de

novembre est estimé à -0,11 point. Cette baisse est intervenue essentiellement en septembre et en octobre : la baisse visible sur les prix des services concernés est ainsi de -2% en septembre, de -5,3% en octobre. En novembre, elle s'établissait à -0,7%. En cumul jusqu'en novembre, l'impact déjà observé est de l'ordre de -7,7%.

CONTRIBUTION MENSUELLE

		en %		
	pondé- ration	sept.	oct.	nov.
Impact sur la variation mensuelle				
Regroupement Autres services	24	-0,12	-0,31	-0,04
Regroupement Services	42	-0,07	-0,18	-0,02
Indice d'ensemble	100	-0,03	-0,07	-0,01
Impact sur le glissement annuel				
Regroupement Autres Services	24	-0,12	-0,43	-0,47
Regroupement Services	42	-0,07	-0,25	-0,27
Indice d'ensemble	100	-0,03	-0,10	-0,11

ÉVOLUTION DES GROUPES CONCERNÉS

	en %				
	Poids dans l'indice d'ensemble	Évolution sept./août	Évolution oct./sept.	Évolution nov./sept.	Cumul nov./août
Groupe : Pose de revêtement de sols et murs (100%)	0,19	-1,8	-6,9	-0,5	-9,0
Groupe : Autres services d'entretien du logement (100%)	1,11	-2,1	-5,4	-0,7	-8,0
Groupe : Autres services liés au logement n.d.a. (35%)	0,50	-0,1	-1,2	-0,2	-1,5
Ensemble concerné par la mesure (*)	1,47	-2,0	-5,3	-0,7	-7,7

(*) Ces résultats, qui ne peuvent pas être déduits directement du tableau ci-dessus, intègrent l'impact observé à partir des séries concernées par la mesure.

hausse de prix des biens manufacturés : le glissement annuel serait nul au mois de juin 2000, après avoir été de -0,3% à la fin de l'année 1999. Ce diagnostic est confirmé par les dernières enquêtes de conjoncture où les perspectives de prix sont nettement en hausse.

Modération dans les services

Le glissement annuel des prix de l'ensemble des services s'établirait à +0,8% en juin 2000, comme en décembre. La modération salariale et la poursuite des pressions liées à la concurrence (notamment dans le secteur des télécommunications) devraient en effet modérer l'évolution des prix en dépit d'une demande soutenue. La stabilité du glissement annuel masque l'effet mécanique de la baisse de TVA sur les travaux dans le logement dont l'impact cumulé en novembre est évalué à -0,5% environ sur le seul secteur des services.

Les prix du secteur "loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères" ont décéléré légèrement, leur glissement annuel passant de +2,2% à la fin de 1998 à +1,4% en novembre 1999. Ils devraient se raffermir et atteindre +1,5% en fin d'année. La reprise du marché immobilier et la prise en compte de la progression de l'indice du coût de la construction, en hausse de +0,59% au 1er trimestre 1999, devraient se refléter sur le rythme des prix de ce secteur. Ainsi le glissement annuel atteindrait +1,7% en juin 2000.

Le glissement annuel des prix des services de santé a atteint +0,9% en novembre. Sous l'hypothèse de légers changements tarifaires, il devrait s'établir à +0,8% en décembre 1999 et +0,7% en juin 2000.

Les services de transports et communications ont suivi un profil heurté tout au long de l'année. Dans les services de transports, les effets de la concurrence

ont accru la volatilité des prix, en particulier pour les variations essentiellement saisonnières des prix des transports aériens. Les prix des services de télécommunications ont enregistré une hausse le 1er mars en raison d'une modification tarifaire sur les abonnements et les communications (+0,9%), suivie de baisses en juin (-0,6%) conséquence de l'entrée sur le marché d'un nouvel opérateur ainsi qu'en octobre (-0,1%) et en novembre (-0,4%). En l'absence de changements tarifaires et sous l'hypothèse de moindres baisses de prix dans les transports, le glissement annuel atteindrait +0,4% en juin 2000 après +0,3% en novembre 1999.

L'évolution des prix des "autres services"⁽²⁾ est restée très modérée au premier semestre de 1999 (+1,0% en juin 1999) sous l'effet de la modération salariale et de la concurrence. Elle s'établirait à +0,7% en fin d'année compte tenu de la baisse de la TVA sur les travaux dans le logement, effective depuis le 15 septembre et perceptible aux mois de septembre et d'octobre. Le glissement annuel des prix des "autres services" s'établirait à +0,7% en juin 2000. Cette stabilité par rapport à décembre 1999 serait le résultat d'un léger accroissement des prix lié au redressement progressif des coûts salariaux qui seraient néanmoins freinés par l'intensité de la concurrence dans certains secteurs (assurance notamment). ■

(2) Le secteur "autres services" regroupe la plupart des "services du secteur privé" de la base 1990, auxquels a été intégrée, entre autres, la plupart des extensions de couverture de l'indice base 1998 : les assurances, les services domestiques et juridiques, les formalités administratives et certains services de protection sociale (assistantes maternelles, maisons de retraite).

Emploi

L'année 1999 devrait se révéler encore plus favorable que 1998. L'emploi total progresserait en effet de près de 420 000 après 375 000 en 1998. L'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels devrait enregistrer une hausse de 320 000 postes de travail, en nette accélération par rapport à l'année précédente. Ce dynamisme résulte du rebond marqué de l'activité à partir du printemps, mais aussi de la bonne résistance de l'emploi lors du ralentissement de l'hiver 1998/1999. Le caractère très généralisé de la reprise permet que tous les secteurs enregistrent des hausses d'emplois : les services continuent de fournir l'essentiel des créations nettes, mais la construction et l'industrie contribuent aussi à la progression d'ensemble.

Au premier semestre de l'année 2000, les créations d'emplois se poursuivraient à un rythme encore plus soutenu. L'accélération de l'activité à l'hiver devrait en effet se traduire sur l'emploi. Par ailleurs, les effets de la réduction du temps de travail devraient s'accroître au premier semestre, compte tenu de la montée en charge du dispositif en 1999. L'emploi total progresserait ainsi de 240 000 sur la première moitié de l'année.

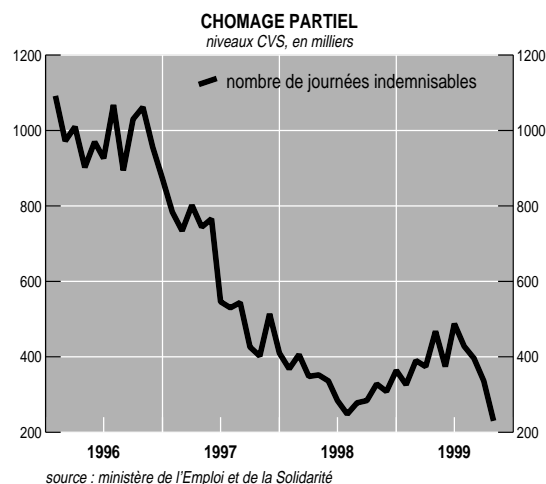
Croissance soutenue de l'emploi marchand en 1999

En 1999, l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels⁽¹⁾ progresse sensiblement. Après avoir ralenti légèrement durant l'hiver 1998-1999, parallèlement au fléchissement de la production, les effectifs salariés accélèrent depuis le printemps 1999 en ligne avec l'activité (+1,0% en glissement semestriel au premier semestre de 1999 après +0,8% au second semestre de 1998). Sur l'année, plus de 320 000 emplois salariés auraient ainsi été créés.

Depuis l'été, l'accélération de l'emploi tient notamment au redémarrage de l'intérim. Quasiment stabilisé de novembre 1998 à août 1999, en raison du ralentissement de l'activité industrielle, l'emploi intérimaire progresse depuis septembre. Selon les statistiques mensuelles de l'UNEDIC, l'évaluation provisoire du glissement annuel de l'intérim à la fin octobre 1999 s'établit à +13,8% (après +10,1% fin septembre 1999).

La croissance soutenue de l'emploi est également confirmée par la baisse sensible du recours au chômage partiel dans les entreprises. Après avoir

①



progressé au cours de l'hiver 1998/1999, celui-ci recule depuis la mi-1999. En octobre, le nombre de journées indemnisables s'élevait à 230 000, après 398 000 en moyenne mensuelle sur les neuf premiers mois de l'année 1999.

Enfin, après avoir été orienté à la baisse depuis l'été 1998, l'emploi salarié dans les établissements industriels de 50 salariés ou plus, progresse à nouveau depuis septembre 1999 (à un rythme mensuel de +0,2%, en données CJO-CVS).

L'ensemble des secteurs a profité de la vigueur retrouvée de l'activité : créations d'emplois très nombreuses dans le secteur tertiaire, progression sensible des effectifs dans la construction et légère augmentation dans l'industrie.

Les gains de productivité ont ainsi été modérés en 1999 : après avoir progressé de 1,5% en 1998, la productivité apparente du travail dans les secteurs concurrentiels n'aurait augmenté que de 0,5% en moyenne annuelle en 1999.

(1) Dans la nouvelle nomenclature de branches, les secteurs concurrentiels correspondent à l'ensemble des secteurs essentiellement marchands non agricoles, soit l'ensemble de l'économie hors agriculture, administration, éducation, santé, action sociale. Le champ représente environ 14 millions de salariés en 1999.

Fort impact des dispositifs d'aide à l'emploi marchand en 1999

L'ensemble des dispositifs d'aide à l'emploi marchand aurait en 1999 un effet global sensiblement supérieur à celui observé l'année précédente. De l'ordre de 0,3% en 1998, l'impact sur les créations nettes d'emplois salariés, atteindrait près de 0,6% de l'emploi dans les secteurs concurrentiels (soit environ 80 000 emplois). Cette augmentation résulte essentiellement de la montée en puissance du dispositif de réduction du temps de travail et des effets d'allègement de charge.

La réduction collective du temps de travail constituerait le principal dispositif de la politique d'aide à l'emploi marchand en 1999, produisant ses effets les plus importants à partir de l'été, en raison notamment des délais d'embauche. Après avoir fortement progressé en milieu d'année en relation avec la diminution des aides incitatives associées aux 35 heures à partir du 1er juillet 1999, les accords d'entreprise ralentiraient. Ils devraient rebondir en fin d'année, en liaison avec la fin du régime des aides incitatives pour les entreprises de plus de 20 salariés et une nouvelle baisse de ces aides pour les autres.

Le dispositif d'allègement de charges sur les bas salaires, désormais stabilisé, produirait un effet sur l'emploi en 1999 encore équivalent à celui de l'an dernier. Enfin, la réforme de la taxe professionnelle, mise en place en 1999, permettrait également de créer quelques milliers d'emplois.

En ce qui concerne les dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi marchand (formation en alternance, abattement en faveur de l'embauche à temps partiel, contrat initiative emploi, exonérations de charges à l'embauche), ils contribueraient faiblement à la croissance de l'emploi en 1999 (5 milliers d'emplois environ), leur effet ralentissant légèrement par rapport à l'an dernier. Du fait du recentrage des Contrats Initiative Emploi sur les publics prioritaires, les entrées en CIE seraient en effet moins nombreuses en 1999 qu'en 1998 (160 000 après 195 000 environ en 1998) et le nombre de bénéficiaires de CIE continuerait de décroître en 1999, dans les mêmes proportions qu'en 1998. En revanche, la formation en alternance (apprentissage, qualification, orientation et adaptation) resterait dynamique, notamment en raison de la progression des contrats de qualification, désormais ouverts aux adultes dans le cadre de la loi contre les exclusions. Quant aux mesures d'abattement en faveur de l'embauche à temps partiel et d'exonération

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	Glissements semestriels taux d'évolution en % - CVS					Glissements annuels taux d'évolution en % - CVS			Niveaux de fin d'année en milliers - Bruts		
	1998		1999		2000	1997	1998	1999	1997	1998	1999
	1 ^{er} s.	2 nd s.	1 ^{er} s.	2 nd s.	1 ^{er} s.						
Salariés des secteurs essentiellement marchands⁽¹⁾	1,2	0,8	1,0	1,3	1,5	1,5	2,0	2,4	13485	13749	14071
Industrie (y compris construction)	0,3	0,0	-0,1	0,4	0,4	-0,5	0,3	0,3	5162	5177	5192
Industries agro-alimentaires	0,5	0,6	-0,1	0,8	0,7	0,8	1,1	0,8	529	535	539
Énergie	-0,7	-0,9	-0,6	-0,4	-0,6	-0,9	-1,6	-1,0	251	247	244
Construction	0,1	0,2	0,3	0,6	0,6	-1,2	0,3	0,9	1107	1111	1121
Industrie manufacturière	0,4	-0,1	-0,2	0,3	0,3	-0,4	0,3	0,1	3274	3284	3288
dont :											
<i>Biens de consommation</i>	-0,2	-0,4	-1,0	-	-	-1,5	-0,6	-	742	737	-
<i>Automobile</i>	0,2	0,0	-0,6	-	-	0,0	0,2	-	287	287	-
<i>Biens d'équipement</i>	0,5	0,0	0,5	-	-	0,4	0,5	-	803	807	-
<i>Biens intermédiaires</i>	0,6	0,0	-0,1	-	-	-0,4	0,6	-	1443	1453	-
Tertiaire essentiellement marchand	1,7	1,3	1,7	1,9	2,1	2,9	3,0	3,6	8323	8573	8879
dont :											
<i>Commerces</i>	0,8	1,1	1,2	-	-	0,9	2,0	-	2549	2599	-
<i>Transports</i>	1,9	1,5	1,8	-	-	1,1	3,4	-	927	959	-
<i>Services marchands (y compris intérim)</i>	2,6	1,5	2,7	-	-	5,4	4,2	-	3882	4044	-
<i>Activités financières</i>	0,2	0,1	-0,2	-	-	-0,3	0,3	-	659	661	-
Tertiaire essentiellement non marchand (y compris CES, CEC, ...)	-	-	-	-	-	0,4	1,9	1,8	6185	6300	6414
EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non salariés)	-	-	-	-	-	1,0	1,6	1,8	22431	22802	23220

■ Prévission
(1) Secteurs EB-EP

de charges à l'embauche, elles produiraient un effet sur l'emploi en 1999 similaire à celui de l'année précédente.

Accélération supplémentaire de l'emploi salarié début 2000

Bénéficiant de la croissance soutenue de la fin 1999, l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels progresserait au premier semestre de 2000 à un rythme encore plus élevé : 215 000 créations nettes d'emplois seraient enregistrées, soit une progression de 1,5% en glissement semestriel. L'emploi profiterait, en outre, d'une politique de l'emploi encore plus active, la réduction collective du temps de travail produisant pleinement ses effets en l'an 2000 (cf. encadré).

Reprise de l'emploi industriel

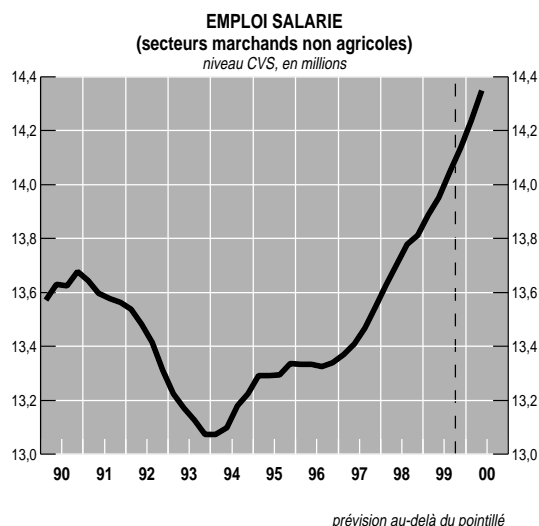
Après une stabilisation au second semestre de 1998, les effectifs salariés industriels (non compris les intérimaires occupés dans le secteur) se sont contractés au premier semestre de 1999 (-0,2%) sous l'effet du ralentissement de l'activité. Les créations nettes enregistrées dans le secteur des biens d'équipement (+0,5%), n'ont pas pu compenser les diminutions dans les autres secteurs (-1,0% dans les biens de consommation, -0,6% dans l'automobile et -0,1% dans les biens intermédiaires).

Dès le troisième trimestre de 1999, l'emploi industriel a de nouveau progressé (+0,2%) : tous les secteurs ont bénéficié de la reprise de l'activité, particulièrement l'industrie automobile et le secteur des biens d'équipement. Sur l'ensemble de l'année 1999, les effectifs salariés industriels progresseraient légèrement (+0,1% après +0,3% en 1998), grâce à la hausse sensible des effectifs au second semestre (+0,4%). Au premier semestre de 2000, l'emploi industriel accélérerait encore, en ligne avec la croissance soutenue de la production (+0,3%).

Accélération dans la construction

Les effectifs salariés de la construction (non compris les intérimaires occupés dans le secteur) n'ont cessé de progresser depuis le quatrième trimestre de 1998. Bénéficiant toujours du dynamisme du secteur, aussi bien dans la construction de logements neufs que dans celle de bâtiments non résidentiels, l'emploi progresserait sensiblement en 1999 (+0,9% après +0,3% en 1998). 10 000 postes de travail seraient ainsi créés dans ce secteur. Au premier semestre de 2000, les effectifs progresseraient encore, à un rythme toujours soutenu (+0,6%), les perspectives d'activité restant bien orientées.

②



Dynamisme soutenu du tertiaire marchand

Au premier semestre de 1999, l'emploi salarié tertiaire marchand a poursuivi sa progression à un rythme soutenu (+1,7% en glissement semestriel, soit +145 000), après une année 1998 déjà très positive (+3,0% en glissement annuel, soit +250 000). Hormis les activités financières et immobilières, tous les secteurs enregistrent des créations nettes d'emplois, les activités de conseil et assistance profitant toujours pleinement des opérations liées à l'approche de l'an 2000. Si l'on exclut l'emploi intérimaire, le dynamisme des autres services aux entreprises (conseil et assistance, informatique, ...) ne s'est pas démenti depuis le printemps 1997, avec un rythme de croissance de l'emploi salarié régulier et soutenu (de l'ordre de 1% par trimestre). Le maintien de la consommation des ménages à un bon niveau et le redémarrage marqué de l'activité industrielle permettraient d'accroître les effectifs salariés de 1,9% au second semestre. Sur l'ensemble de l'année, 310 000 postes de travail seraient ainsi créés dans le secteur tertiaire marchand.

Quasiment stabilisé depuis l'automne 1998, l'emploi intérimaire a redémarré en septembre 1999, en liaison avec le redémarrage de l'activité industrielle en milieu d'année et la croissance soutenue de l'activité dans les autres secteurs. Sur l'ensemble de l'année 1999, l'emploi intérimaire se serait accru de près de 80 000, contribuant pour un quart à la croissance de l'emploi tertiaire marchand.

Au premier semestre de 2000, l'emploi salarié tertiaire marchand accélérerait encore (+2,1%), grâce à la bonne tenue de l'activité. A l'exclusion des activités financières, tous les secteurs afficheraient des créations nettes d'emplois.

L'emploi tertiaire non marchand continue de progresser

En 1999, l'emploi tertiaire non marchand a progressé quasiment au même rythme que l'année précédente (+1,8%, après +1,9%) : environ 110 000 postes de travail ont ainsi été créés, dont près des deux-tiers proviendraient des emplois aidés. Il s'agirait essentiellement des emplois-jeunes (environ 95 000 entrées sur l'année) mais également des emplois consolidés (de l'ordre de 50 000 entrées en 1999 dans le cadre de la loi contre les exclusions), ces deux dispositifs compensant très largement la baisse du nombre de bénéficiaires de Contrats Emploi Solidarité (-15 000 environ).

En l'an 2000, la croissance de l'emploi tertiaire non marchand ralentirait sensiblement : la contribution des emplois aidés serait plus modeste que les années précédentes. En effet, selon les prévisions budgétaires, le nombre d'emplois-jeunes ouverts en 2000 se situerait à un niveau nettement inférieur à celui observé en 1999 et 1998 (de l'ordre de 60 000 entrées sur l'année). Dans le même temps, la progression des

emplois consolidés (60 000 entrées prévues dans le cadre du projet de loi de finances 2000) compenserait la baisse du nombre de bénéficiaires de CES, liée au fléchissement des entrées en 2000.

L'emploi total toujours bien orienté

En 1999, l'emploi non salarié aurait continué de reculer, à un rythme légèrement supérieur à celui observé en 1998, soit une baisse de l'ordre de 18 000 (après -11 000 en 1998). Cette évolution recouvre deux effets. D'un côté, les pertes de l'industrie dépasseraient les gains dans le tertiaire. D'un autre côté, la baisse structurelle des non salariés agricoles ralentirait encore, la mise en place des dispositifs de préretraite des agriculteurs s'achevant.

Au cours de l'année 1999, la hausse de l'emploi total serait sensible, de l'ordre de 1,8% (soit environ 420 000 postes supplémentaires). Au premier semestre de 2000, l'emploi total accélérerait encore, de l'ordre de 1,1% sur la moitié de l'année (soit plus de 240 000 postes de travail supplémentaires). ■

Les dispositifs d'aide à l'emploi marchand en 2000

En 2000, le principal dispositif de la politique d'aide à l'emploi marchand demeurerait la réduction collective du temps de travail. La montée en charge du nombre d'entreprises de moins de 20 salariés bénéficiant d'une aide incitative se poursuivrait en effet tout au long de l'année. Par ailleurs, le dispositif produirait pleinement ses effets sur la croissance de l'emploi en 2000, compte tenu du rythme de signature des accords observé en 1999 et des délais d'embauche.

La mesure d'allègement de charges sur les bas salaires devrait voir ses effets se stabiliser sur l'accroissement de l'emploi.

L'allègement de la taxe professionnelle, entrée en vigueur depuis 1999, et la baisse de la TVA sur les travaux dans les logements, effective depuis le 15 septembre 1999, permettraient de créer quelques milliers d'emplois supplémentaires au premier semestre de 2000.

Selon les prévisions budgétaires, les entrées en Contrat Initiative Emploi (CIE) seraient aussi nombreuses en 2000

qu'en 1999 (de l'ordre de 160 000). Dans ces conditions, le nombre de bénéficiaires de CIE continuerait à décroître en 2000, mais dans une proportion moindre qu'en 1999.

Conformément au projet de loi de finances 2000, les entrées en formation en alternance (apprentissage, qualification, orientation et adaptation) seraient légèrement plus dynamiques en 2000 qu'en 1999 (progression des entrées de +1%), notamment pour les contrats de qualification, ouverts aux adultes depuis l'automne 1998 dans le cadre de la loi contre les exclusions.

Quant aux dispositifs d'exonérations de charges sociales à l'embauche, ils pourraient concerner, en 2000, un nombre de salariés comparable à celui des années précédentes.

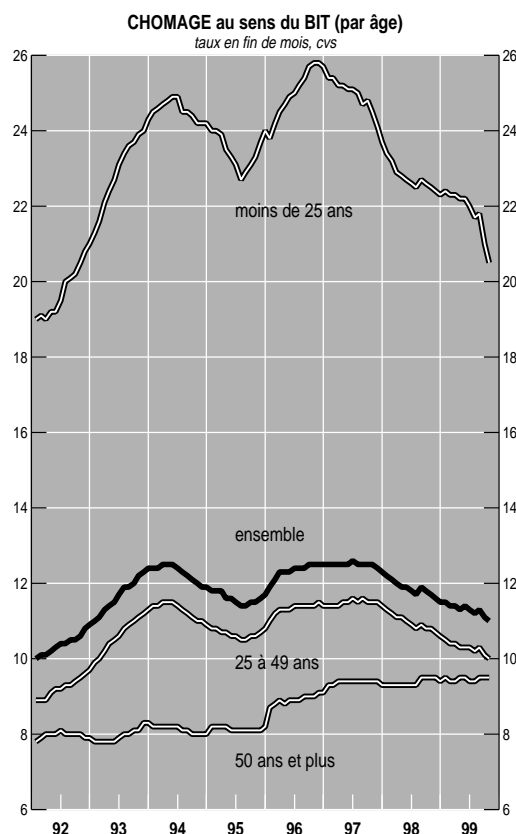
Enfin, les embauches ou transformations d'emplois à temps partiel qui peuvent bénéficier de l'abattement de charges, se situeraient à un niveau inférieur à celui de 1999, compte tenu des modifications législatives figurant dans la seconde loi "Aubry". Leur effet sur l'emploi serait ainsi plus faible que l'année précédente.

Chômage

Le nombre de chômeurs au sens du BIT s'est établi à 2 847 000 personnes à la fin du mois d'octobre 1999, soit 11,0% de la population active. La décrue du chômage s'est accentuée au cours du troisième trimestre de 1999 en liaison avec le rebond de l'activité économique et le rythme élevé des créations d'emplois. Ce mouvement devrait se poursuivre dans les prochains trimestres si bien que le taux de chômage se replierait d'environ 0,7 point cette année (après -0,8 point en 1998), puis encore de 0,5 point au cours du premier semestre de 2000 pour s'établir à 10,3% en juin 2000.

Accélération de la baisse du chômage des jeunes au troisième trimestre de 1999

L'accélération de l'emploi intervenue au troisième trimestre, notamment sous l'effet du redémarrage de l'intérim, a particulièrement bénéficié aux jeunes. Le chômage des 15-24 ans a, en effet, reculé de 8,2% entre fin juin et fin octobre 1999 contre -2,9% pour l'ensemble des chômeurs sur la même période. La politique de l'emploi en faveur des jeunes (emplois jeunes, formation en alternance, programme TRACE) étant toujours dynamique en 1999, le nombre de chômeurs appartenant à cette tranche d'âge a baissé de 55 000 sur les dix premiers mois de 1999, soit une diminution plus importante que ce qui avait été observé sur l'ensemble de l'année 1998. Au sein des actifs de moins de 25 ans, les fluctuations conjoncturelles du chômage sont plus marquées pour les hommes que pour les femmes. En effet, après avoir augmenté de la mi-1998 jusqu'en début d'année 1999, le chômage des jeunes hommes a fortement diminué au troisième trimestre de 1999, en phase avec les évolutions récentes de l'emploi intérimaire. S'agissant des jeunes femmes, le chômage



enregistre une baisse régulière depuis la mi-1997, probablement en raison du dynamisme du secteur tertiaire.

Au total, à la fin du mois d'octobre 1999, le taux de chômage des jeunes a diminué de 1,8 point par rapport au début de l'année. Cette baisse recouvre une réduction de 1,7 point pour les hommes et de

TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT⁽¹⁾

(en %)

	Niveaux en fin de période, CVS									Moyennes annuelles		
	1998				1999				2000	1997	1998	1999
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} S.			
Ensemble	12,0	11,8	11,8	11,5	11,4	11,3	11,1	10,8	10,3	12,5	11,9	11,2
Moins de 25 ans	22,9	22,6	22,6	22,3	22,3	22,0	21,0	-	-	24,9	22,8	-
25 à 49 ans	11,1	10,9	10,8	10,6	10,4	10,3	10,1	-	-	11,5	11,0	-
50 ans et plus	9,3	9,3	9,5	9,4	9,4	9,4	9,5	-	-	9,4	9,4	-

■ Préviation

(1) Les taux de chômage tiennent compte des résultats de l'enquête emploi de janvier 1999.

2 points pour les femmes. Le taux de chômage des jeunes s'établissait ainsi fin octobre à 20,5% des actifs de moins de 25 ans (18,3% des jeunes hommes et 23,5% des jeunes femmes).

Poursuite de la baisse du chômage des 25-49 ans

Malgré le ralentissement de l'hiver 1998-1999, le rythme global des créations d'emplois est demeuré soutenu en 1999. Dans ces conditions, la baisse du chômage des adultes de 25 à 49 ans s'est poursuivie au premier semestre de 1999 (-2,8%) au même rythme qu'au second semestre de 1998 (-2,6%). Comme les jeunes, mais dans une moindre mesure, les 25-49 ans ont bénéficié du dynamisme du marché du travail au cours du troisième trimestre. Fin octobre 1999, on dénombre près de 100 000 chômeurs de moins dans cette tranche d'âge par rapport au début de l'année 1999, soit une baisse proche de celle observée sur les dix premiers mois de 1998 (-107 500). En relation avec le recul de l'emploi industriel, la baisse du chômage des hommes avait quelque peu fléchi entre juin 1998 et juin 1999 alors que, s'agissant des femmes, le chômage se réduisait un peu plus fortement qu'auparavant. En revanche, l'accélération de l'emploi au troisième trimestre a davantage profité aux hommes qu'aux femmes. Le chômage des hommes a diminué de 3,2% de fin juin à fin octobre 1999 contre une baisse de 1,4% seulement pour les femmes de cette tranche d'âge.

De décembre 1998 à octobre 1999, les taux de chômage des hommes et des femmes de 25 à 49 ans ont diminué respectivement de 0,6 et 0,5 point. Ils se situaient fin octobre 1999 à 8,2% pour les hommes, à 12,3% pour les femmes et à 10,0% pour l'ensemble des actifs de cette classe d'âge.

Hausse modérée du chômage des 50 ans et plus

Sur l'année 1999, le chômage des 50 ans et plus progresse moins qu'auparavant. Fin octobre 1999, on dénombre environ 6 000 chômeurs de plus qu'en début d'année (+1,3%) contre une hausse de 14 000 (+3,2%) sur l'ensemble de l'année 1998. L'évolution du chômage dans cette classe d'âge est fortement affectée par des facteurs démographiques très spécifiques, en l'espèce l'afflux d'actifs (générations du "baby-boom") remplaçant des générations creuses plus âgées et dont le taux d'activité était plus faible.

C'est pourquoi, contrairement aux autres classes d'âge, le taux de chômage des 50 ans et plus reste stable depuis la mi-1998, aux environs de 9,5%.

Augmentation soutenue de l'offre de travail en 1999

L'offre de travail progresserait davantage en 1999 qu'en 1998. En effet, selon les projections, la population active tendancielle augmenterait plus fortement en 1999 qu'en 1998 (+150 000 personnes en 1999 contre +130 000 en 1998) alors que la baisse de régime des politiques de l'emploi (stages de formation professionnelle et préretraites) conduirait à un accroissement de l'offre de travail de l'ordre de 20 000 personnes cette année (contre un peu plus de 25 000 l'année passée). Ainsi, le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation à l'emploi se réduirait au même rythme en 1999 qu'en 1998. De surcroît, le nombre de bénéficiaires de conventions de conversion à la suite d'un licenciement économique continuerait de diminuer, toutefois moins cette année que l'année précédente. Enfin, la progression très limitée des bénéficiaires de l'ARPE serait insuffisante pour compenser la baisse globale du nombre de préretraités. Au total, compte tenu des effets des politiques de l'emploi, les ressources en main d'oeuvre, en d'autres termes l'offre de travail, devrait s'accroître de près de +170 000 en 1999, après +155 000 en 1998.

Poursuite de la baisse du chômage en 2000

En l'an 2000, l'augmentation de l'offre de travail demeurerait importante. L'offre de stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs serait, en effet, en nette diminution, selon les objectifs budgétaires fixés dans le projet de loi de finances pour 2000. Par ailleurs, sous l'hypothèse d'une reconduction à l'identique des dispositifs de cessation anticipée d'activité, la baisse du nombre de préretraités se poursuivrait à un rythme soutenu. Au total, bien que l'augmentation tendancielle de la population active ralentisse légèrement en 2000, l'offre de travail pourrait croître d'environ +160 000 personnes, compte-tenu des effets des politiques de l'emploi.

En dépit de ce fort accroissement de l'offre de travail, la vigueur des créations d'emplois à l'oeuvre au cours du premier semestre de l'an 2000, permettrait une poursuite de la baisse du taux de chômage d'environ 0,5 point. Il devrait donc s'établir aux alentours de 10,3% de la population active fin juin 2000. ■

Salaires

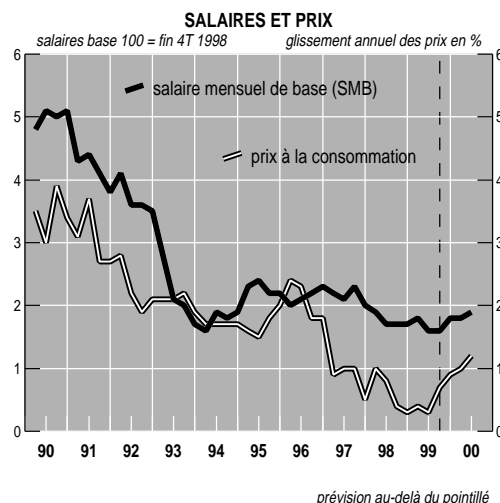
La modération salariale ne s'est pas démentie en 1999. Le salaire mensuel de base devrait en effet progresser de 1,8% en glissement annuel après 1,7% en 1998. Cette stabilité du rythme de progression est intervenue en dépit de la remontée significative de l'inflation et de la baisse soutenue du chômage. Le brusque rebond des prix du pétrole s'est traduit par une décélération du pouvoir d'achat du salaire mensuel de base (SMB) en cours d'année 1999. Celle-ci vient compenser les gains qui avaient été enregistrés lors de la baisse des prix du pétrole, durant l'hiver 1998/1999. Au total, la progression en moyenne annuelle du pouvoir d'achat du SMB devrait rester stable à environ 1,2% en 1999.

La réduction du temps de travail est un motif de modération des salaires mensuels. Elle induit par ailleurs depuis le troisième trimestre une nette accélération du taux du salaire horaire et l'introduction d'indemnités de compensation, ce qui rend délicat le suivi des coûts salariaux du point de vue des entreprises. Cette modération des salaires mensuels et la progression plus rapide des salaires horaires devraient se poursuivre au premier semestre de 2000. Du fait de la répercussion des hausses de prix, le glissement annuel du salaire mensuel de base s'accroîtrait légèrement à 1,9 % en juin 2000.

Stabilité des gains de pouvoir d'achat et ralentissement des salaires nominaux en 1999

En 1999, la poursuite de la désinflation (en moyenne annuelle) s'est répercutée sur les salaires nominaux qui décélèrent à due proportion. Ainsi, le salaire mensuel de base aurait progressé cette année de 1,7% en moyenne annuelle après 1,8% en 1998. Les salaires réels ont donc augmenté de la même façon qu'en 1998 (environ +1,2%) en dépit de l'amélioration relative de la situation sur le marché du travail.

En juin 1999, le glissement semestriel du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés du secteur privé (SMB) a atteint 0,9% en données brutes contre 1% au premier semestre de 1998. Néanmoins, en raison du changement de calendrier de l'enquête ACEMO, cette évolution n'inclut pas, comme celle de l'année précédente, la revalorisation annuelle du SMIC du 1er juillet. Les augmentations salariales semblent avoir un peu moins bénéficié aux ouvriers qu'à l'ensemble des salariés. Ce sont les cadres qui ont été le plus augmentés entre décembre 1998 et juin



1999, puis les professions intermédiaires et les employés. Le ralentissement des prix tout au long de l'année 1998, et en particulier au second semestre a continué à jouer un effet modérateur sur l'évolution des salaires nominaux au premier semestre de 1999, par rapport à l'année précédente. La baisse régulière du chômage a légèrement contrecarré ces effets.

Selon les résultats provisoires de l'enquête ACEMO du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a augmenté de 0,4% au troisième trimestre de 1999, ce qui inclut les effets de la hausse du SMIC au 1er juillet (+1,2%). Cette évolution est identique à celle observée au troisième trimestre de 1998. Le glissement annuel du SMB s'établit donc à 1,6% en septembre 1999, après 1,7% l'année précédente. Le redressement des prix à la consommation a renforcé le ralentissement de l'évolution du pouvoir d'achat du SMB qui progresse en glissement annuel de 0,9% en septembre 1999, après 1,3% en octobre 1998.

Comme en 1998, les négociations de branche portant exclusivement sur les salaires ont été peu importantes. La négociation s'est en effet davantage orientée sur la réduction de temps de travail, les accords signés contenant des dispositions salariales. Le troisième trimestre de 1999 est marqué par une hausse importante du salaire horaire de base. Celui-ci pour les seuls ouvriers (y compris les primes de compensation) a crû de 1,3% par rapport au trimestre précédent. Cette évolution est liée à une baisse importante de la durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet mesurée par l'enquête ACEMO : celle-ci s'est réduite, en variation trimestrielle, de 0,6% contre

-0,2% pour le second trimestre et -0,1% pour le premier. Cette baisse est surtout marquée dans les secteurs de l'automobile et du nettoyage. D'après les bilans régulièrement effectués par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, la plupart des entreprises qui réduisent la durée du travail dans le cadre de la loi du 13 juin 1998 prévoient une compensation salariale afin de maintenir le niveau de rémunération mensuelle des salariés. Cette compensation est intégrale pour plus de 80% des salariés, au moins partielle pour la quasi-totalité d'entre eux. Pour environ 60% des salariés dont la rémunération est maintenue, cette compensation salariale prend la forme d'une hausse du salaire horaire de base au sens strict ; les autres salariés bénéficiant d'autres mesures de compensation, et notamment d'une prime spécifique comptée dans le salaire mensuel de base.

Le SMB devrait progresser de 1,8% en glissement annuel à la fin 1999, soit une évolution analogue à celle constatée fin 1998 (1,7%). En revanche, l'accélération des prix à la consommation au second semestre de 1999 conduirait à une moindre progression annuelle de son pouvoir d'achat, soit 0,9% contre 1,5% fin 1998.

Évolutions salariales au premier semestre de 2000

Les évolutions salariales constatées à la fin de 1999 devraient se poursuivre au premier semestre de l'année 2000, avec une progression modérée des salaires mensuels et une augmentation rapide des salaires horaires. Le glissement annuel du SMB se situerait aux environs de 1,9% en juin 2000, contre 1,6% en juin 1999. Cette légère accélération résulterait de l'augmentation de l'inflation observée en fin d'année 1999. En termes réels, on observerait une décélération : 0,7% en juin 2000 après 1,3% en juin 1999 en dépit d'un chômage sensiblement moins élevé.

Un facteur significatif de modération du SMB réel (et non des salaires horaires) tient en effet à la modération salariale généralement introduite dans les accords de passage aux 35 heures de certaines entre-

prises. En effet, d'après le dernier bilan de suivi des réductions collectives du temps de travail effectué par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, pour près de 80% des salariés concernés par une réduction du temps de travail, les conventions prévoient, outre la compensation intégrale immédiate, une modération ou un gel ultérieurs des salaires pour environ deux ans. En partant de l'hypothèse que les salariés concernés par une réduction du temps de travail verraient leurs salaires mensuels maintenus en niveau initialement, mais évoluer ensuite environ deux fois moins rapidement que les autres, cet effet de modération salariale jouerait pour environ 0,2% dans l'évolution annuelle du SMB en juin 2000.

Gains de pouvoir d'achat dans la Fonction publique

L'indice des traitements de la Fonction publique devrait progresser en glissement annuel en décembre 1999 de 1,9% en termes nominaux et de 1% en termes réels. L'accord salarial prévoyait en 1999 des augmentations générales de 1,8% environ, dont 1,3% de revalorisation du point "Fonction publique" (0,5% accordé au 1er avril et 0,8% au 1er décembre). Par ailleurs, le relèvement uniforme des grilles indiciaires a également contribué à l'augmentation de l'indice d'ensemble. Outre ces mesures générales, l'accord prévoyait des dispositions en faveur des bas salaires, attribuées au 1er juillet 1999 (+0,1%).

En moyenne annuelle, l'indice des traitements de la Fonction publique devrait progresser en 1999 de 1,4% contre 1,3% en 1998, soit une augmentation du pouvoir d'achat de 0,9% contre 0,6% en 1998. Compte tenu de l'impact des effets de structure (effet du glissement vieillesse technicité positif et des entrées-sorties), le salaire moyen par tête devrait augmenter d'environ 2,2% en 1999, contre environ 1,8% en 1998.

L'accord salarial actuellement en vigueur portait sur les années 1998 et 1999. Aucun autre accord prévoyant de revaloriser l'indice des traitements de la Fonction publique n'a été signé pour l'année 2000. ■

INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT ET INDICE DU SALAIRE MENSUEL DE BASE

	(évolution en %)										
	Glissements semestriels					Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	1998		1999		2000	1997	1998	1999	1997	1998	1999
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.						
Indice brut des traitements de la Fonction publique	1,0	0,5	0,7	1,2	-	1,0	1,5	1,9	0,6	1,3	1,4
Indice brut francs constants	0,5	0,8	0,1	0,9	-	0,5	1,3	1,0	-0,6	0,6	0,9
S.M.B. (1)	1,0	0,7	0,9	0,9	1,0	2,0	1,7 ⁽³⁾	1,8	2,2	1,8	1,7
S.M.B. francs constants	0,5	1,0	0,3	0,6	0,1	1,5	1,5	0,9	1,0	1,1	1,2
S.M.I.C.	2,0	0,0	0,0	1,2	0,0	4,0	2,0	1,2	2,9	3,0	1,6
S.M.I.C. francs constants	1,5	0,3	-0,6	0,9	-0,9	3,5	1,8	0,3	1,7	2,3	1,1
Indice des prix à la consommation (2)	0,5	-0,3	0,6	0,3	-0,9	0,5	0,2	0,9	1,2	0,7	0,5

■ Prévission

N.B. : les données figurant dans ce tableau ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

(1) Pour le deuxième semestre de 1998, l'évolution du SMB est celle de juillet à octobre 1998 et de septembre à décembre 1998 alors que l'évolution des prix indiquée dans le tableau est celle de juillet 1998 à janvier 1999.

(2) Les glissements sont calculés de janvier à juillet et de juillet à janvier jusqu'en 1998, et de décembre à juin et de juin à décembre à partir de 1999.

(3) Hors effet du décalage de calendrier de l'enquête ACEMO. Cet effet négatif est estimé à 0,1 point. En l'incluant, le glissement annuel du SMB serait à 1,8% fin 1998.